

Mission pour la mémoire de l'esclavage
des traites et de leurs abolitions

GIP MMETA 57 BLD DES INVALIDES 75358 PARIS 07 SP +33 (0)1 53 69 25 95 CONTACT@GIP-MMETA.ORG WWW.GIP-MMETA.ORG

Paris, le 5 décembre 2018

Monsieur le Ministre,

Nous avons été il y a vingt ans les initiateurs du texte qui est devenu la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. En décidant à l'unanimité de faire de ce texte une loi de la République, la représentation nationale a marqué l'importance que revêt cette histoire dans la construction de notre pays : la France y a trouvé des racines outre-mer, la République y a fortifié ses valeurs, notre société reste marquée par ses héritages.

Autant de notions qui méritent d'être sues et comprises par tous nos concitoyens. C'est pourquoi la loi précise également, dans son article 2 que « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* ».

C'est au nom de cette exigence que nous vous écrivons pour vous faire part de notre inquiétude à propos des propositions d'écriture des nouveaux programmes d'histoire-géographie du lycée qui ont été récemment rendues publiques.

Les projets dont nous avons pris connaissance prévoient en effet que les futurs élèves de Seconde et de Première n'entendront parler de la place qu'occupent dans l'histoire de notre pays l'esclavage, la traite et les combats pour leur suppression qu'à une seule occasion, pour évoquer l'abolition de 1848. Mais comment les élèves pourraient-ils saisir le sens de cet événement, si, en Seconde, comme y invitent les projets actuels, ils n'entendent parler de l'esclavage et de la traite que comme des événements extérieurs à notre pays (au Portugal et au Brésil, dans le chapitre 1, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le chapitre 3) ?

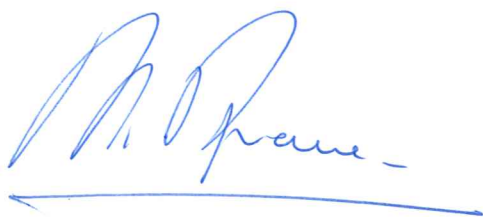
M. Jean-Michel BLANQUER
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Nous croyons au contraire qu'il est capital d'enseigner aux enfants de France l'histoire de leur pays, dans toute sa complexité, surtout lorsque cette complexité continue de déployer aujourd'hui ses conséquences dans notre société comme dans le monde. C'est le rôle de l'école que d'apporter des réponses à la jeunesse française qui s'interroge sur ce passé. C'est notre responsabilité de faire en sorte qu'elle ne recherche pas ces réponses hors de l'école, loin des lieux de savoir, ou dans l'histoire d'autres pays.

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, à la création de laquelle nous œuvrons, avec l'appui du ministère de l'éducation nationale qui participe à sa préfiguration, sera une réponse à cette attente. Mais ses actions ne sauraient remplacer le rôle capital que jouent les enseignements disciplinaires, et d'abord celui de l'histoire, dans la transmission de la connaissance et dans la construction de l'esprit de citoyenneté, pour une France plus forte et plus unie.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces questions importantes.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, d'accepter l'expression de notre considération distinguée.



Jean-Marc AYRAULT
Ancien Premier ministre
Président du GIP-MMETA



Christine TAUBIRA
Ancienne Garde des Sceaux